

COMMUNICATION CONCERNANT L'UTILISATION DE TELEPHONES SANS CORDON CT1+

La Décision du Conseil de l'IBPT du 26 novembre 2008 attribue les canaux de radiofréquences EGSM 1002-1009 à l'opérateur mobile BASE.

Ces canaux de fréquences sont actuellement encore utilisés par les téléphones sans cordon basés sur la technologie CT1+. La technologie CT1+ est utilisée pour la téléphonie fixe sans cordon. En 2010, toutes les fréquences CT1+ pourront être utilisées pour le trafic GSM, comme cela était déjà prévu.

Les téléphones fixes sans cordon qui utilisent cette technologie CT1+ ne sont plus commercialisés depuis plusieurs années déjà. Depuis lors, seuls des téléphones sans cordon basés sur la technologie DECT sont encore disponibles dans le commerce. Tant le nombre d'utilisateurs CT1+ résidentiels que professionnels a dès lors diminué systématiquement au fil des ans.

En principe, les fréquences réservées encore exclusivement aux applications CT1+ en 2009 seront suffisantes pour que les téléphones sans cordon restants chez les particuliers puissent continuer à être utilisés sans perturbations. Même si ce n'était pas le cas, par exemple parce que le nombre de ces téléphones sans cordon reste plus élevé que prévu, il sera en principe tout de même possible d'utiliser CT1+ et GSM sans perturbations réciproques.

Afin de garantir un fonctionnement sans perturbations des appareils CT1+, la S.A. BASE procédera à un test opérationnel dans certaines zones. Ce n'est qu'après avoir réalisé ce test opérationnel avec succès que BASE aura l'autorisation d'utiliser les canaux de fréquences EGSM 1002-1009 en question pour les applications des réseaux mobiles normales.

A partir du 15 décembre 2008, BASE mettra les fréquences attribuées anticipativement en service à Louvain, Bruxelles et Gand et y réalisera un test pendant plusieurs semaines afin d'avoir une idée réaliste de la situation et de veiller à une utilisation conjointe sans perturbations de ces fréquences par les utilisateurs particuliers CT1+ et GSM.

La première phase du test débutera à Bruxelles et Louvain le lundi 15/12/2008 à 9 heures pour une période d'une semaine et à partir du 05/01/2009 pendant une semaine. La seconde phase du test débutera à Bruxelles et Gand le lundi 12/01/2009 pour une période de deux semaines.

Les éventuelles perturbations doivent être communiquées aux points de contact suivants:

STORINGEN tél : 022268801 fax : 022268802
PERTUBATIONS tél : 022268800

Il s'agit du bureau auprès duquel les plaintes peuvent être communiquées pendant les heures de service.

E-mail : NCS-nl@bipt.be et NCS-fr@ibpt.be

Après les heures de bureau, veuillez contacter Mr Timmers (02 226 88 59)